

Une formation certifiante à la médiation sociale

Les modules fondamentaux de France Médiation inscrits au RNCP

Depuis mi-février 2018, les 6 modules fondamentaux proposés par France Médiation font l'objet d'une certification inscrite à l'inventaire du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les médiateurs-trices sociaux-ales ayant suivi ce cycle de formation (17 jours) pourront obtenir le **certificat « réaliser des interventions de médiation sociale »** attestant officiellement de la maîtrise de compétences techniques propres au métier.

La formation certifiante : objectifs & contenus

● Objectifs de la formation

La formation doit permettre à chaque participant de maîtriser le processus de médiation sociale, à travers l'acquisition de 6 grands ensembles de compétences :

- Adopter la posture professionnelle spécifique de la médiation sociale
- Travailler en partenariat sur un territoire d'intervention défini pour garantir un relais efficace
- Adapter sa communication orale et écrite à ses différents interlocuteurs et à ses missions de médiation sociale
- Gérer des conflits en temps réel dans le cadre d'une médiation sociale
- Apaiser durablement des tensions ou des conflits par un accompagnement des parties prenantes dans un processus de médiation sociale
- Identifier les problématiques rencontrées afin d'apporter une réponse par la médiation sociale

● Contenu de la formation

La formation certifiante est composée de **6 modules**¹ :

MS 01 - Maîtriser le **positionnement** & le **cadre d'intervention** du médiateur social (3 jours)

MS 02 - Construire la **cartographie des acteurs du territoire** pour transmettre l'information & garantir un relais (2 jours)

MS 03 - Maîtriser les techniques de **communication** indispensables en médiation sociale (3 jours)

MS 04 - De la confrontation au dialogue : savoir **gérer les conflits en temps réel** (3 jours)

MS 05 - De l'accueil à la recherche d'une solution partagée : comment **mettre en place une médiation** sociale? (3 jours)

MS 06 - **Identifier les problématiques** rencontrées pour apporter une **réponse** par la médiation sociale (3 jours).

Durée totale : 17 jours (119 heures).

¹ Il s'agit des 6 modules « fondamentaux » du catalogue France Médiation.



Plus-value de la formation certifiante

Pour les **médiateurs sociaux** :

- Gagner en efficacité, en pertinence et en crédibilité dans leurs interventions de médiation sociale.
- Obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences et pouvoir les valoriser dans leur parcours professionnel.

Pour les **employeurs** :

- Attester du professionnalisme des interventions.
La formation certifiante permet de se conformer à l'une des exigences de la norme métier AFNOR XP X 60-600 en matière de formation des équipes.
- Inscrire ses salariés (en particulier les contrats aidés, adultes-relais ou PEC) dans un parcours qualifiant de professionnalisation.
- Faciliter l'accès aux financements des frais de formation par les OPCA.

Pour les **partenaires** :

- Garantir le professionnalisme des équipes et des interventions menées.

Modalités pratiques

● Inscriptions et coût de la formation

La formation certifiante peut être suivie de deux façons :

	Cycle	Offre modulaire
Inscription	Engagement sur l'ensemble du cycle (6 modules)	Choix des modules « à la carte » dans le catalogue ¹ .
Durée	6 mois environ, en discontinu	Souple* (dans la limite de 24 mois), en discontinu
Tarif par stagiaire		
Adhérent	3200€	195€/jour Remise de 7% à partir de 3 personnes inscrites
Non adhérent	3980€	240€/jour Remise de 5% à partir de 3 personnes inscrites

Les deux types de programmation seront proposés séparément par le réseau.

Par ailleurs, il sera toujours possible de suivre les modules à la carte sans passer l'examen de certification.

¹ Nous conseillons de suivre le module MS01 en premier ; les autres modules peuvent être suivis dans l'ordre correspondant à vos besoins.



● Conditions d'admission

La formation est destinée aux médiateurs sociaux en fonction et à toute personne souhaitant exercer une activité de médiation sociale.

● Prise en charge

Les frais pédagogiques sont éligibles au remboursement par les OPCA. Nous recommandons aux associations d'anticiper leurs demandes de prise en charge auprès de leur OPCA.

L'examen

Les médiateurs qui ont suivi les **6 modules** sur une **durée maximale de 24 mois** peuvent se présenter à une **session d'examen** organisée par France Médiation.

L'examen : les candidats devront présenter devant un jury professionnel deux épreuves successives d'une durée totale d'1h30 :

- Une mise en situation portant sur une intervention de médiation sociale suivie d'un compte rendu écrit.
- Un entretien avec le jury portant sur une explication des choix et des décisions du candidat lors de la mise en situation, suivi d'une étude de cas.

Le jury est composé de deux professionnel-le-s de la médiation sociale.

Les candidats ayant passé avec succès l'examen, recevront le certificat « réaliser des interventions de médiation sociale ». La **validité** de ce certificat est **permanente**.

L'examen est gratuit. Le coût de l'examen de certification est inclus dans les frais de formation.

Principes pédagogiques

Les modules donnent une place centrale au vécu professionnel des stagiaires et à l'apport de connaissances, de méthodes et d'outils transférables dans les pratiques.

La pédagogie est centrée sur la participation active des stagiaires, l'alternance entre apports théoriques et pratiques et sur des mises en situation. Cette pédagogie active permet au formateur d'être centré sur l'apprenant. Il prend en compte ses difficultés et modes d'apprentissage et fournit les éléments les plus favorables pour s'approprier les outils proposés et atteindre les objectifs.

Foire aux questions

Que se passe-t-il si des médiateurs ont déjà suivi une partie des modules fondamentaux chez France Médiation avant février 2018 ?

Trois cas de figure :

- Soit la personne a suivi une partie seulement des 6 modules fondamentaux il y a moins de 24 mois : dans ce cas, la personne peut s'inscrire aux modules complémentaires (consulter les dates sur notre site)
- Soit la personne a suivi l'ensemble des 6 modules il y a moins de 24 mois : elle peut alors se présenter à une session d'examen.



- En revanche, si certains modules remontent à plus de 2 ans, ils devront être suivis à nouveau.

Dans les deux premiers cas, les personnes devront présenter les attestations de formation correspondantes pour les 6 modules.

Ex : Mr X, médiateur social a suivi les modules MS01, MS02 et MS03 entre juillet et décembre 2017. Pour pouvoir se présenter au jury d'examen et obtenir le certificat, il doit suivre les modules MS04, MS05 et MS06 avant juillet 2018 (soit une durée maximale de 24 mois entre le premier et le dernier module). Le jury de certification, lui, pourra avoir lieu après cette période de 24 mois.

Ex : Mme Y est inscrite à un module MS03 en avril 2018. Si elle souhaite obtenir le certificat, elle devra suivre les modules restants avant avril 2020.

Les modules fondamentaux proposés par France Médiation en intra (chez l'employeur) ou dans le cadre des plans de professionnalisation comptent-ils pour obtenir le certificat ?

Oui. Les personnes devront présenter les attestations de formation correspondantes.

Y aura-t-il des formations programmées en région ?

Oui, à partir de 2019.

J'ai suivi des formations similaires à ceux proposés par le réseau, mais auprès d'un autre organisme de formation. Puis-je obtenir des équivalences ?

La certification est déposée au nom de France Médiation et engage ses contenus et ses modalités de validation. Des équivalences vont être mises en place, pour des modules aux objectifs et contenus similaires, réalisés par des organismes de formation membres du réseau. Ces équivalences porteront sur 2 modules au maximum.

Quelle est l'intérêt de passer le certificat « réaliser des interventions de médiation sociale » plutôt que les formations MSADS ou AMIS ?

Les 3 sont des certifications reconnues officiellement.

Le certificat proposé par France Médiation, d'une durée relativement courte (17 jours), est compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle (3 jours de formation par mois en moyenne). A l'inverse, les formations AMIS et MSADS sont organisées en continu sur une durée plus longue (840 heures de formation sur une durée de 6 mois environ).

AMIS et MSADS sont des diplômes, attestant d'un niveau de formation (Niveaux IV à I), tandis que le certificat proposé par France Médiation atteste de compétences.

Y-a-t-il des équivalences possibles entre la formation « réaliser des interventions de médiation sociale » et les formations MSADS, AMIS ou les formations d'éducateurs ou de moniteurs éducateurs ?

Le cycle certifiant de France Médiation est inscrit à l'inventaire des certifications qui reconnaît des compétences techniques et non pas un niveau, de ce fait, réglementairement il n'y a pas d'équivalence possible avec des diplômes référés à un niveau. Cependant, comme toute attestation de compétences, ce certificat peut être localement valorisé et faire l'objet de demandes d'allègement d'une partie des formations par exemple.

Calendrier 2018

- Les 6 modules fondamentaux sont programmés à Paris depuis le 12 mars. Voir les dates des modules sur [notre site](#) (Formation > Catalogue Inter > Médiateurs sociaux).
- Un cycle sera programmé à partir du second semestre.

Les sessions d'examen seront organisées à partir de fin 2018.

